



Faire de l'Emploi notre Label

SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL

DURÉE :
2 jours

■ OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

Intervenir efficacement face à une situation d'accident, et en matière de prévention, de mettre en application ses compétences au profit de la santé et sécurité au travail, dans le respect de l'organisation de l'entreprise et des procédures spécifiques fixées.

■ **PRE REQUIS** : Pas de pré-requis nécessaires pour cette formation

■ **PROFIL DES PARTICIPANTS** : Toute personne travaillant dans une structure sanitaire, sociale ou médico-sociale ou en entreprise souhaitant devenir Sauveteur Secouriste du Travail.

Programme

DOMAINE DE COMPÉTENCES 1

Être capable d'intervenir face à une situation d'accident du travail :

1) *Situer le cadre juridique de son intervention*

- Connaître les éléments fixant le cadre juridique de son intervention dans son entreprise
- Connaître les éléments fixant le cadre juridique de son intervention hors de son entreprise
- Mobiliser ses connaissances du cadre juridique, lors de son intervention

2) *Accompagner l'entreprise ou l'établissement dans son projet de formation de SST en tenant compte de sa spécificité*

- Mettre en oeuvre les mesures de protection décrites dans le processus d'alerte aux populations
- Reconnaître, sans s'exposer soi-même, les dangers persistants éventuels qui menacent la victime de l'accident et/ou son environnement
- Supprimer ou isoler le danger ou soustraire la victime au danger sans s'exposer soi-même

3) *Examiner la (les) victime(s) avant / et pour la mise en oeuvre de l'action choisie en vue du résultat à obtenir*

- Reconnaître, suivant un ordre déterminé, la présence (d'un ou plusieurs) des signes indiquant que la vie de la victime est menacée
- Associer au(x) signe(s) décelé(s) le(s) résultat(s) à atteindre et de les prioriser

4) *Faire alerter ou alerter en fonction de l'organisation des secours dans l'entreprise ou l'établissement*

- Définir les différents éléments du message d'alerte qui permettront aux secours appelés d'organiser leur intervention
- Identifier, en fonction de l'organisation des secours dans

l'entreprise, qui alerter et dans quel ordre

- Choisir le cas échéant parmi les personnes présentes et selon des critères prédéfinis, celle qui est la plus apte pour déclencher l'alerte
- Transmettre aux secours appelés ou à la personne choisie pour alerter, les éléments du message, en respectant les consignes pour assurer une transmission efficace et favoriser une arrivée des secours au plus près de la victime

5) *Secourir la (les) victime(s) de manière appropriée*

- Déterminer, à l'issue de l'examen, l'action à effectuer, en fonction de l'état de la (les) victime(s) pour obtenir le résultat à atteindre
- Mettre en oeuvre l'action choisie en utilisant la technique préconisée
- Vérifier par observation, l'atteinte et la persistance du résultat obtenu ainsi que l'évolution de l'état de la victime, jusqu'à la prise en charge de celle-ci par les secours spécialisés

DOMAINE DE COMPÉTENCES 2

Être capable de mettre en application ses compétences SST au service de la prévention des risques professionnels dans son entreprise :

1) *Situer son rôle de SST dans l'organisation de la prévention de l'entreprise*

- Appréhender les notions de base en matière de prévention pour en situer l'importance dans l'entreprise
- Situer le Sauveteur Secouriste du Travail en tant qu'acteur de la prévention

2) *Mettre en oeuvre ses compétences en matière de protection (situation d'accident) au profit d'actions de prévention*

- Repérer les situations dangereuses dans le cadre du travail



Faire de l'Emploi notre Label

- Supprimer ou réduire ou de contribuer à supprimer ou réduire les situations dangereuses

3) Informer les personnes désignées dans le plan d'organisation de la prévention de l'entreprise de la/des situation(s) dangereuses repérée(s)

- Identifier qui informer en fonction de l'organisation de la prévention de l'entreprise - Définir les différents éléments, les transmettre à la personne identifiée et rendre compte sur les actions éventuellement mises en œuvre.

VALIDATION DES ACQUIS

La validation de la formation est faite après évaluation certificative des stagiaires.

Cette évaluation est réalisée par le formateur SST qui a assuré la formation.

Les critères d'évaluation utilisés pour cette validation sont ceux définis par l'INRS, dans le référentiel de certification des Sauveteurs Secouristes du Travail et transcrits dans une grille de certification individuelle.

A l'issue de cette évaluation certificative, un certificat de Sauveteur Secouriste du Travail valable 24 mois sera délivré au candidat qui a participé activement à l'ensemble de la formation et fait l'objet d'une évaluation continue favorable.

Le certificat de SST est valable 24 mois. Avant la fin de cette période de validité, le SST doit suivre et valider une session de maintien et d'actualisation de ses compétences de SST pour prolonger la validité de son certificat de 24 mois.

- **INTERVENANT** : Moniteurs SST à jour de leur MAC (Maintien, Actualisation des compétences)
- **ÉVALUATION** : Une évaluation des acquis sera réalisée par le formateur à l'issue de la formation

■ MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Exposés interactifs / Mises en situation pédagogiques / Apports de connaissances théoriques / Exercices pratiques réalisés en sous groupes / Matériel vidéo / Mannequins (nourrisson – enfant – adulte) / D.A.E. (défibrillateur Automatisé Externe)

Renseignements, organisation et planification :
VALÉRIE RENAUD-DUVALET ☎ 05 55 77 55 76
valerie.renaud@groupe-fel.fr
Groupe FEL ☎ 05 55 79 06 06